



Assurance des

copropriétés

Durée conseillée :

1 jour

Tarif en inter-entreprise :

1450 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

1495 € HT/ jour / groupe

Référence : **IMO.06**

<https://www.cnfce.com/formation-assurance-coproprietes>

Formation assurance des copropriétés : identifier les principales assurances dans le cadre d'une copropriété

Comme n'importe quel bien immobilier, les **copropriétés** sont régies par une réglementation visant à limiter les risques pour les loueurs, les propriétaires et les locataires. Ce stage de **formation sur l'assurance des copropriétés** permettra d'identifier les différentes assurances nécessaires pour une copropriété.

Le public concerné par la formation, à savoir *deschargés de location*, *des gestionnaires locatifs* ou *agents immobiliers*, y trouvera des éléments concrets, tant au niveau juridique que technique. Ainsi, ces professionnels maîtriseront parfaitement le contexte lié à l'assurance des copropriétés et les règles qui l'encadrent.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes assurances obligatoires dans un bien neuf
- Appréhender les assurances nécessaires pour un locataire
- Mieux appréhender le contexte juridique et technique de l'assurance
- Optimiser les procédures internes et sécuriser la responsabilité de l'Administrateur de biens

Programme

Retour sur les fondamentaux de l'assurance dans l'immobilier

- Le rôle de l'assureur et l'agent général
- Les missions du courtier et du mandataire
- Focus sur le souscripteur
- Rappel de la notion d'assuré et de bénéficiaire

Les assurances des immeubles neufs

- Rappel de la [loi SPINETTA](#) dite assurance construction
- L'assurance Tous Risques Chantier
- L'assurance dommage ouvrages
- La garantie de parfait achèvement
- La garantie biennale et la garantie décennale
- Rappel sur les garanties multirisques immeubles
- Focus sur les responsabilités civiles suite à la loi Duflot du 24/03/2014

Les assurances obligatoires du locataire

- Retour sur les obligations du locataire en matière d'assurance
- Les documents obligatoires à fournir
- Les règles autour de la MRH ou assurance habitation

La Garantie des Risques Locatifs (GRL)

- GRL 1 et GRL 2
- La Garantie Universelle des Loyers (GUL)
- La caution locative et VISALE
- La Garantie des Loyers Impayés (GLI) – DTI PJ
- L'assurance vacance locative et carence locative
- Le cas du propriétaire non occupant

La Responsabilité Civile Professionnelle

Programme daté du 20/04/2022



Public & prérequis

Public cible

- Assistant(e)s à Gestionnaires locatifs
- Chargés de location
- Agent Immobilier

Pré-requis

Il est recommandé d'avoir une expérience dans l'immobilier pour suivre la formation assurance des copropriétés



Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Echanges sur des cas d'école
- Cas pratiques et exercices pratiques
- Support de cours de la **formation assurance des copropriétés**

Évaluation des acquis en fin de formation

